Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260210-DB_2026_2-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2026-2

Date de convocation : 23 janvier 2026

Date d'affichage : 3 février 2026

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 12
Votants : 16

L'an deux mille vingt-six,
Le 29 janvier à dix-huit heures,

*Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de* Christian TROADEC, *président,*

Présents (12) : Jaqueline MAZEAS, Samuel FEAT, Viviane MOISAN, Olivier FAUCHEUX, Dominique COGEN, Jacques QUILTU, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Cédric LE MOROUX, Etienne LE FER, Eric LE LOUARN

Présents, sans prendre part aux votes : Marie-Christine JAOUEN, Philippe NEDELLEC

Procuration (4) : Ludovic AUFFRET à Jacqueline MAZEAS, Patricia PENSIVY à Olivier FAUCHEUX, Bruno LE GOFF à Cédric LE MOROUX, Patrick URIEN à Jacques QUILTU

Absents (1) : Didier GOUBIL

Convention n°2025 -040 de finalisation du projet « Bretagne très haut débit »

Annexes 2025-040_Convention Finalisation_Poher
Avenant-Convention-P2-rbt_2018-023-049_Poher_solde
COUR_611_2025-12-30_POHER COMMUNAUTE_Bretagne Très Haut Débit_conventions de co-financement

Dans le cadre du projet de Très Haut Débit, Poher communauté a signé trois conventions de co-financement correspondant au financement des deux premières phases du projet, au moment de la signature de ces conventions, le coût à la prise était fixé à 445€.

En 2021, les modalités de péréquation financière du projet ont été révisées, permettant de réajuster le coût supporté par les E.P.C.I. à 308€ la prise.

Aujourd'hui l'ensemble des travaux étant pratiquement terminé sur le territoire de Poher communauté, le syndicat Mégalis Bretagne est en mesure d'établir le nombre définitif de locaux à financer, toutes phases confondues.

A l'issue des travaux, le projet Bretagne Très Haut Débit aura raccordé 11 454 locaux sur le territoire de Poher communauté, portant à 3 527 832 € le coût à supporter par l'E.P.C.I. Les deux conventions de co-financement de Phase 1 avaient fixé la participation de Poher Communauté à 3 568 900 €. Ces deux conventions ont été soldées. La convention de co-financement de Phase 2 a fixé la participation de Poher communauté à 202 030 € dont 161 624 € ont été versés.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé par Mégalis de signer un avenant à la convention n°2022-008 de Phase 2, permettant de la solder au montant déjà versé, et d'autre part de signer une convention n°2025-040 de finalisation établissant le bilan des prises réalisées sur l'ensemble des 3 phases du projet, le coût définitif associé, et permettant le remboursement par Mégalis Bretagne du trop-perçu à hauteur de 202 692 €.

Cette somme devra être inscrite au budget 2026 en recettes d'investissement.

Avis du bureau : Favorable à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260210-DB_2026_2-DE

Carhaix, le 30 janvier 2026

Le Président,
Christian TROADEC

